



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 15 JANVIER 2021**

Présents :

MERCIER Patrick, HYACINTHE Joël, GAY Hervé, PLATEL Caroline, CAUVIN Evelyne, COLLIGNON Thierry, CELLIEZ Valentin, BOUVET Isabelle, MERVILLE Bruno, LIENARD Dorothee, MARCE Paul, LAMBERT Marc, DAUCHY Dimitri

Absent excusé : THIEULLET Eric

Secrétaire : CAUVIN Evelyne

Ordre du jour : choix des entreprises pour l'agrandissement du nouveau cimetière, validation du projet skate park et choix des entreprises, remplacement du photocopieur, autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget, adoption du règlement intérieur cantine-garderie, contrat au 1^{er} avril, points divers.

Les conseillers municipaux ayant pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion, il est proposé aux membres de se prononcer sur son contenu.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'AGRANDISSEMENT DU NOUVEAU CIMETIERE

Le Conseil Départemental a donné son accord sur les chiffres présentés à hauteur de 69.819,00 €.

Les travaux devront débuter avant le 31 mars pour se terminer avant le 30 septembre 2021.

Le nouveau cimetière sera donc agrandi de deux tiers et les travaux suivants seront entrepris par les entreprises sélectionnées :

- Entourage du cimetière (société TERENVI d'Aniche pour un montant de 20.383,40 €)
- Création d'une allée centrale (société DN DEMOLITION de Féchain pour un montant de 33.231,00 €)
- Déplacement du caveau d'attente, démontage de l'abri, ajout d'une cuve dédiée à l'ossuaire (marbrerie DELABY de Waziers pour un montant de 1.775,00 €)
- Achat et déplacement de la croix et du Christ (société HYACINTHE d'Erchin et SLOSSE d'Orchies pour un montant de 6.437,00 €)
- Parking 6 places (5 + 1 place handicapée) à l'angle de la rue de Bugnicourt et de la rue de Fressain (société CARRE de Rumilly en Cambrais pour un montant de 7.047,00 €)

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux seront subventionnés à hauteur de 80 % (50 % par le Conseil Général et 30 % par DOUAISIS AGGLO), le solde sur fonds propres.

Accord à l'unanimité

VALIDATION DU PROJET SKATE PARK ET CHOIX DES ENTREPRISES

Les commissions Environnement et Travaux proposent la création de :

- 1 piste de skate park
- 2 terrains de pétanque
- 1 aire de repos

Les travaux seraient confiés à la société ALTRAD (Mefran Collectivités)

Monsieur le Maire précise que ces travaux seront subventionnés à hauteur de 80 % (30 % sous réserve d'acceptation définitive du dossier de la Région au titre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires, le solde par DOUAISIS AGGLO). Les 20 % restants seront financés sur fonds propres.

- Mobilier urbain

La commission Environnement propose d'étoffer le mobilier urbain par l'adjonction de :

- ↗ 6 bancs
- ↗ 1 banquette
- ↗ 10 corbeilles
- ↗ 2 corbeilles avec distributeur Canisacs

A noter que ces derniers sont PEHD recyclé.

Accord à l'unanimité

REPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR

Subventionné à hauteur de 80%, l'achat d'un nouveau photocopieur permettrait une meilleure performance et une qualité supérieure d'impressions.

Notre fournisseur propose cet achat pour un montant de 3.200 € HT avec reprise du photocopieur actuel et remplacement offert de celui de l'école qui devient obsolète par un matériel reconditionné.

La maintenance des machines et le remplacement des cartouches d'encre sont inclus dans le contrat de maintenance qui nous lie.

Accord à l'unanimité

AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 346.836,21 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 86.709,05 €, soit 25% de 346.836,21 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

• **Détail des éléments pris en compte :**

- ↔ Skate park
- ↔ Cimetière
- ↔ Mobilier urbain
- ↔ Photocopieur
- ↔ Tables et chaises de l'école
- ↔ Ordinateurs

Qui seront réglés par ordre d'arrivée à dû concurrence de montant disponible.

Accord à l'unanimité

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR CANTINE-GARDERIE

Les membres du Conseil Municipal ont étudié le contenu du règlement intérieur.

Le protocole sanitaire renforcé après la reprise des vacances de Toussaint 2020 et les arrêts maladie du personnel communal ont conduit à la suspension de la deuxième heure de garderie proposée.

L'essai de l'heure de garderie supplémentaire (17h30-18h30) sera reconduit à compter de la reprise des cours du 8 mars 2021 jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Un portail famille est en cours de préparation et sera mis en place en février 2021. D'après les chiffres qui en ressortiront (fréquentation en périscolaire), les membres du Conseil Municipal devront étudier, analyser et se prononcer sur sa viabilité pour la prochaine année scolaire.

Accord à l'unanimité

CONTRAT AU 1^{ER} AVRIL

Un agent communal, Monsieur Filipa DA SILVA, prend sa retraite au 31 mars 2021.

Il est impératif de prévoir son remplacement.

Pour être éligible au Parcours Emploi Compétences, le public recherché doit être âgé de moins de 26 ans (ou 31 ans s'il présente un handicap).

Dans l'hypothèse où aucune candidature ne s'avère positive, Monsieur le Maire propose la création à compter du 1^{er} avril 2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

Cet emploi non permanent serait occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 1^{er} avril 2021 au 30 septembre 2021 inclus.

La rémunération de l'agent serait calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Accord à l'unanimité.

POINTS DIVERS

La séance est levée à 20h20
